

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le 24 mars à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Chantal CALVET, Maire.

Présents : Jeannine OLIVARI, Henri MONE, Chantal OLIVIERI, Marc GLORIES, Gérard OLIVIERI, Sébastien LABRIC, Thomas GOURBIN, Anne Renée DANJON,

Absents : Olivier MONE (Procuration à Henri MONE)

Secrétaire de séance : Joëlle OLIVE

Date de la convocation: 17 mars 2022

La séance a débuté en l'absence de public

Mme Le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLIS PAR LE RECEVEUR MUNICPAL-COMMUNE.

Après avoir présenté à l'assemblée le Compte Administratif de l'exercice 2021, Mme. CALVET Chantal, Maire, quitte la salle.

M. OLIVIERI Gérard, 1^{er} Adjoint, prend la présidence et demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif 2021 dressé par Mme. CALVET Chantal, Maire, et d'approuver le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Administratif 2021
- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022-COMMUNE.

Mme. Le Maire donne lecture du Budget Primitif 2022 et invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de Fontpédrouse :

- APPROUVE le Budget Primitif 2022 dont :
- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 687 879.10 €

- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 426 409.12 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXE D'HABITATION ET TAXES FONCIERES.

Mme. Le Maire rappelle les taux d'imposition 2021 et communique les bases prévisionnelles d'imposition 2022 avec le produit attendu en reconduisant les taux 2021.

Après examen du Budget Primitif 2022 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de voter les taux sans augmentation.
- TAXE FONCIERE (BATI) : 29.60
- TAXE FONCIERE (NON BATI) : 26.05

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLIS PAR LE RECEVEUR MUNICPAL-EAU ET ASSAINISSEMENT .

Après avoir présenté à l'assemblée le Compte Administratif de l'exercice 2021, Mme. CALVET Chantal, Maire, quitte la salle.

M. OLIVIERI Gérard, 1^{er} Adjoint, prend la présidence et demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif 2020 dressé par Mme. CALVET Chantal, Maire, et d'approuver le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Administratif 2021
- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022-EAU ET ASSAINISSEMENT.

Mme. Le Maire donne lecture du Budget Primitif 2022 et invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de Fontpédrouse :

- APPROUVE le Budget Primitif 2022 dont :
- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 35 800 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 686 590.59 €.

MARCHE DE TRAVAUX RUE DE ST THOMAS ET CHEMIN DU RIBAS

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 24 mars à 15h et l'analyse des offres faite par le bureau d'études Pure environnement. Les entreprises devant réaliser ces travaux ont été choisies . La procédure d'attribution des lots est en cours.

LOGEMENT COMMUNAL 4 RUE DE ST THOMAS

La fosse septique de ce logement est hors service, la commune a demandé un devis à l'entreprise ARENY pour la mise en place d'une pompe de relevage

CAMPING

- AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE A SAS AM PROJECT ;

Mme. Le Maire expose au Conseil Municipal la demande faite par les gérants du camping : SAS AM PROJECT : MAES Mickaël et LEPINE Audrey ;

Ils souhaitent mettre en place un abri de jardin afin de pouvoir y stocker le matériel nécessaire à la gestion du camping.

Pour déposer la demande d'autorisation d'urbanisme en Mairie pour instruction, il est nécessaire que la commune leur donne l'autorisation d'édifier sur le sol communal cet abri.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise la SAS AM PROJECT, gérant du camping à déposer une déclaration préalable.

- Les Gérants du Camping Audrey et Mickael vont également tracer sur le site les emplacements et remplacer l'emplacement réservé au stockage en emplacement locatif.
Ils vont également modifier le lieu d'accueil

ONF AFFOUAGE PISTE

M OLIVIERI donne le compte rendu de la rencontre qui a eu lieu avec l'ONF :
Concernant l'affouage, celui-ci n'est pas obligatoire. Une piste est en cours de réalisation avec la Mairie de Planès. La coupe sera possible en 2025.

Durant le mois de mai une coupe de bois sera réalisée sur le territoire et revendue ce qui amènera une recette supplémentaire pour la commune.

GROUPEMENT PASTORAL

M BERJOAN Président du groupement Pastoral a fait une demande de débroussaillage manuel sur le secteur de l'Ori. Cette demande a été transmise à l'ONF qui a donné son accord. Pour les prochaines fois ils devront directement passer par l'Onf avant la Mairie.

Séance levée à 20h45